

Charte environnementale de Reignier-Esery

Contexte et enjeux

Le développement de l'Homme bouleverse les grands équilibres naturels : changement climatique, disparitions d'espèces, épuisement des ressources naturelles sont désormais reconnus et visibles de tous. Pourtant, l'Homme est lié à son environnement, à ces ressources qui ont permis son développement.

La préservation de l'environnement est devenue un objectif incontournable, à toutes les échelles. Au niveau international, la prise de conscience a commencé avec le sommet des Nations Unies à Stockholm en 1972. Puis en 1992 le sommet de la terre à Rio fait émerger la notion de développement durable, ainsi que celle de protection de la biodiversité. Le protocole de Kyoto, en 1997, reconnaît le changement climatique et fixe des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

D'autres sommets, notamment à Copenhague en 2009, n'ont pas apporté de réelles avancées. Il est donc important que cette prise de conscience s'effectue également à une échelle plus locale.

En France, l'environnement est également considéré comme un enjeu fondamental. L'intégration de la charte environnementale dans la constitution française en 2004, montre l'importance de cet enjeu : « L'environnement est le patrimoine commun des êtres humains, sa préservation doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la nation. » (Préambule de la charte environnementale, constitution française).

Cette charte reconnaît à chacun « le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » (art 1er), mais aussi « le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » (art. 2).

Ces principes sont mis en œuvre progressivement, notamment avec l'application de lois Grenelle 1 et 2 (2008 et 2010).

Par ailleurs, l'association des maires de France (AMF) a travaillé sur le sujet, et proposé une charte de l'environnement.

Historique de la démarche

La commune de Reignier-Esery mène depuis plusieurs années de nombreuses actions pour l'environnement, à son échelle et dans la limite de ses compétences. Dès 1994, elle organise chaque année une journée de nettoyage de printemps. Depuis de nombreuses autres actions se sont développées (tri sélectif, compostage, concours de fleurissement, Randonnée Saveurs et Paysages). Beaucoup de ces actions abordent le thème des déchets et la commune souhaitait aborder l'environnement par d'autres aspects. Le besoin d'organiser, de mettre en cohérence toutes ces actions s'est également fait sentir.

En 2011, à l'initiative de la commission environnement, la commune a choisi d'entamer une nouvelle démarche en faveur de l'environnement. La réalisation d'un Agenda 21 a été envisagée. Cependant cette démarche, prenant en compte l'environnement mais aussi les domaines économiques et sociaux, est longue et complexe à mettre en place.

L'élaboration d'une charte environnementale, inspirée de celle proposée par l'association des maires de France, a été retenue dans un premier temps. Le projet d'Agenda 21 n'est pas clos pour autant, il est envisagé comme une suite logique à la mise en œuvre de la charte.

La création d'un service environnement et le recrutement d'une chargée de mission en février 2011 ont marqué le lancement de la démarche.

2011 : élaboration de la charte environnementale

Dès le début, les élus de la commission environnement ont souhaité associer une partie du conseil municipal pour diriger ce projet. Ainsi, un comité de pilotage regroupant une quinzaine d'élus a été constitué.

Dans un premier temps, un diagnostic a été réalisé. Il a permis de faire l'état des lieux de l'environnement de la commune, de recenser les actions déjà menées, de recueillir les attentes de la population et d'en extraire les enjeux pour la commune.

Ensuite le travail a été effectué en concertation avec les habitants lors de 5 réunions publiques. La première a servi à exposer le diagnostic et discuter les enjeux proposés. Sur la base de ces discussions, des objectifs ont été validés par le comité de pilotage.

Les trois autres réunions publiques étaient des réunions thématiques où les habitants ont pu proposer des actions pour répondre à ces objectifs. La dernière réunion a permis de faire la synthèse des réunions précédentes et d'intégrer deux citoyens au comité de pilotage.

Thèmes et objectifs

Les six thèmes proposés par la charte de l'AMF prennent en compte l'ensemble des thématiques de l'environnement : énergie et changement climatique, urbanisme et déplacements, biodiversité, ressources naturelles, santé et environnement, politiques éco-responsables. Ces six thèmes ont donc été retenus et déclinés en 17 objectifs, plus précis et adaptés au contexte local.

Ces thèmes et objectifs traduisent 5 enjeux transversaux :

- lutter contre le changement climatique,
- préserver le cadre de vie,
- limiter des impacts sur les ressources et les milieux naturels,
- sensibiliser à la préservation de l'environnement,
- devenir une collectivité exemplaire

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un enjeu important : en Rhône Alpes, une augmentation de 2 à 5°C est prévue d'ici 2080. Par ailleurs, les énergies fossiles, non renouvelables, ne sont pas illimitées. Il est donc nécessaire d'anticiper ces évolutions.

Objectif 1 : Des équipements publics moins énergivores

La commune se doit de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en agissant sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, etc.) et sur les matériels utilisés.

Elle dispose de deux moyens d'action :

- La rénovation ou le remplacement de l'existant pour assurer une meilleure efficacité énergétique (qu'il s'agisse de matériels ou de bâtiments) ;
- La prise en compte de ces problématiques lors des réalisations nouvelles, dès la conception.

Objectif 2 : Inciter aux économies d'énergie en direction des citoyens

L'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre est le chauffage. Il est donc particulièrement important de communiquer sur l'isolation, les économies d'énergies, les incitations fiscales, etc. Néanmoins, l'information pourra également porter sur le changement climatique de façon plus générale.

URBANISME ET DEPLACEMENTS

Les transports constituent la première source d'émission de gaz à effet de serre. Par ailleurs, l'étalement urbain, en plus de générer des déplacements, consomme des espaces naturels et agricoles. Le PLU¹ de Reignier-Esery, depuis sa révision en 2004, limite la consommation d'espace

¹ PLU = Plan Local d'Urbanisme

par une urbanisation plus dense. Cette démarche n'est pas toujours bien comprise, c'est pourquoi la communication sur le PLU et ses enjeux sera renforcée.

Objectif 3 : Améliorer les possibilités de déplacements doux

Afin de réduire les trajets en voiture, la première possibilité est de faciliter déplacements doux. Reignier-Esery dispose déjà de 18 km de sentiers et de 1 km de piste cyclable. Ces itinéraires devront être développés pour permettre la randonnée et autres déplacements de loisirs, mais aussi pour les trajets quotidiens.

Objectif 4 : Favoriser le développement des transports en commun

Reignier-Esery est desservie par les bus interurbains du conseil général (lignes LIHSA) et dispose d'une gare SNCF. Il existe également un transport à la demande (Proxi'Arve) mis en place par la communauté de communes. La commune s'engage, dans le cadre d'un syndicat mixte, pour le développement de nouvelles dessertes qui ne peuvent s'envisager qu'à une échelle intercommunale. Au niveau de la commune, il s'agira de faciliter et d'inciter les citoyens à utiliser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Objectif 5 : Préserver une agriculture viable

Reignier-Esery dispose d'une agriculture dynamique, composée majoritairement de polyculture-élevage et pour partie de maraîchage et d'arboriculture. Le premier enjeu consiste à préserver les possibilités d'exploitation, c'est-à-dire les terrains agricoles. C'est le rôle du PLU (voir plus haut). Le second enjeu est de favoriser la consommation de produits locaux et de communiquer pour valoriser le métier d'agriculteur.

BIODIVERSITE

Le rythme de disparition d'espèces animales et végétales au siècle dernier est 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel. Aujourd'hui, un amphibien sur trois, un oiseau sur huit et un mammifère sur cinq sont menacés à l'échelle mondiale.

Objectif 6 : Préserver les espaces naturels et les espèces rares

La commune bénéficie de trois espaces naturels remarquables : le marais du Pont-Neuf (arrêté de biotope et site Natura 2000), la plaine des Rocailles (zone naturelle d'intérêt mais non protégée), les bois d'Yvre (pour ses populations d'amphibiens, dont le crapaud sonneur à ventre jaune, espèces protégée au niveau national et européen). La commune souhaite préserver ces sites remarquables et contribuer à la mise en œuvre d'une gestion favorable à la biodiversité, en partenariat avec les structures spécialisées.

Objectif 7 : Développer une trame verte et bleue² à l'échelle de la commune

En plus des espaces naturels remarquables, d'autres espaces, souvent dits « de nature ordinaire » sont eux aussi nécessaires au maintien de la biodiversité. Ainsi, les mares et autres zones humides, les haies, les vergers, sont utiles à de nombreuses espèces d'animaux, pour leurs déplacements (« corridor biologique ») ou pour réaliser une partie de leur cycle de vie. L'objectif est double : favoriser le maintien de ces espaces naturels et des espèces locales ; et informer les citoyens de leur intérêt pour la biodiversité.

Objectif 8 : Lutter contre les espèces exotiques invasives

Les plantes invasives sont des espèces exotiques acclimatées qui se développent de façon importante sur notre territoire, en prenant la place des espèces locales... Six espèces de plantes invasives sont présentes sur la commune : renouée du Japon, solidage du Canada, buddleia de David (arbre à papillon), balsamine de l'Himalaya, ambrosie, berce du Caucase. Les deux dernières posent des problèmes de santé publique (allergies, etc.).

Là aussi l'objectif est double : contenir leur développement sur la commune, et sensibiliser la population à cette problématique.

² Trame verte et bleue : réseau d'espaces naturels ou semi-naturels qui permettent les déplacements d'espèces animales et végétales. Synonyme de « corridor biologique »

RESSOURCES NATURELLES

La préservation des ressources naturelles inclut des sujets variés. Eau, forêt et recyclage sont les trois principaux domaines d'action retenus par le comité de pilotage.

Objectif 9 : Contribuer à améliorer la gestion de l'eau

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement sont assurées par le Syndicat Intercommunal de Bellecombe et des Rocailles. La réflexion, dans le cadre de la charte, portera surtout sur la gestion de l'eau pluviale.

Objectif 10 : Mieux gérer nos déchets et améliorer le recyclage

La collecte des déchets est assurée par la communauté de communes Arve et Salève, leur traitement par le SIFAGE. Néanmoins, la commune organise, en partenariat avec ces deux structures intercommunales, de nombreuses actions de sensibilisation au tri sélectif, au compostage individuel ou collectif...En plus de la poursuite de ces actions, la commune souhaite accentuer la réflexion sur la gestion des déchets verts et des déchets particuliers (vêtements...).

Objectif 11 : Contribuer à une meilleure gestion de la forêt

Reignier-Esery compte environ 650 ha de forêt, dont 50 ha appartiennent à la commune. L'objectif est de permettre une gestion durable de la forêt, communale ou privée, afin de préserver la biodiversité associée, tout en permettant son exploitation et l'entretien des bords de cours d'eau.

SANTE ET ENVIRONNEMENT

Les thématiques de l'environnement et de la santé se recoupent sur plusieurs sujets. La commune souhaite travailler prioritairement sur deux d'entre eux.

Objectif 12 : Favoriser l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement

Deux axes d'amélioration ont été retenus : utiliser des produits d'entretien plus écologiques (bâtiments communaux) et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires (espaces verts). Dans les deux cas, les objectifs sont les mêmes : ne pas nuire à la santé des personnels et des usagers, et limiter la pollution de l'air et de l'eau. Dans le cas des espaces verts, l'objectif de préservation de la biodiversité est également important.

Objectif 13 : Informer sur la qualité de l'air, et inciter à la modification des comportements

La vallée de l'Arve et le bassin lémanique sont régulièrement sujets à des alertes concernant la qualité de l'air. En particulier, de forts taux de particules fines dans l'atmosphère sont enregistrés en hiver.

Ce problème dépasse largement l'échelle communale. Néanmoins, la politique communale le prend en compte pour tenter de diminuer les émissions de polluants atmosphériques, et notamment de particules.

La commune souhaite également mieux informer sur la pollution de l'air et mettre en œuvre le protocole en cas d'alerte.

POLITIQUES ECO-RESPONSABLES

Objectif 14 : Développer l'information et la sensibilisation sur le thème de l'environnement

Il s'agit de poursuivre le travail déjà entrepris en partenariat avec les structures d'animation pour le jeune public (MJC, centre de loisirs et autres) ; mais aussi d'utiliser les moyens de communication à disposition (bulletin, site Internet) pour informer et sensibiliser. Cela concerne tous les sujets liés à l'environnement, de manière continue ou plus ponctuelle.

Objectif 15 : Poursuivre la prise en compte de l'environnement dans l'achat public

La commune achète de nombreux produits et services : fournitures, travaux, etc. Elle dispose ainsi d'un moyen concret d'action : prendre en compte la qualité environnementale dans ses commandes. Cela est permis par le code des marchés publics, soit par une exigence (ex : produit

éco-labellisé) soit par des critères de choix (ex : favoriser le choix d'entreprises ayant une meilleure qualité environnementale).

Objectif 16 : Gérer écologiquement les services municipaux

Dans un premier temps, il s'agit de former ou d'informer les agents sur les sujets environnementaux, en fonction de leur travail au quotidien. On distinguera deux actions : la formation sur un point précis lié aux compétences des agents et la sensibilisation sur les éco-gestes au quotidien.

Objectif 17 : Faire vivre la charte environnementale

Cette charte ne doit pas être considérée comme une fin en soi. L'objectif est bien entendu de la mettre en œuvre, progressivement et en l'améliorant au fur et à mesure. Pour cela, le comité de pilotage et le service environnement seront pérennisés.

Engagements de la commune

- Pérenniser le comité de pilotage et le service environnement, chargés du suivi et de la mise en œuvre de cette charte et du programme d'actions qui lui sera associé. Un élu référent sera choisi pour chaque action.
- Considérer l'aspect environnemental dans toutes ses décisions, et favoriser les projets plus respectueux de l'environnement lorsque cela est possible
- Poursuivre les actions engagées et mettre en œuvre de nouvelles actions listées dans le programme d'actions à venir
- Inciter les habitants, entreprises et associations à participer à cette démarche, et à améliorer leurs comportements vis-à-vis de l'environnement
- Evaluer une fois par an l'avancement du projet, et communiquer ces bilans annuels